

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2024**

Délibération n° 2024-06-79

Date de la convocation : 9 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le quinze novembre deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, THOUMY Denis, LESCOANNE Etienne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica.

Procurations :

MERLE Evelyne procuration à CHAVANA Jean-Luc
LAROIX Laurence procuration à LESCOANNE Etienne
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan
BASTY Jean-Pierre procuration à TEYSSIER Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20241115-2024-06-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024

Absents excusés :

DUCHAMP Françoise, BESSON Hélène, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

SEUX Christian

**OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX – RENOVATION ENERGETIQUE DE
L'ECOLE DE L'ETANG – DEVIS COMPLEMENTAIRE TRAVAUX ELECTRICITE**

Comme annoncé en informations, les travaux de rénovation énergétique de l'école de l'Etang ont débuté lors des vacances scolaires de la Toussaint.

Monsieur le maire expose que dès le début des travaux dans la zone n° 1, le titulaire du lot électricité a fait part au bureau d'études BDIBAT et aux adjoints de la nécessité de remplacer l'ensemble des câbles et prises électriques de l'école, non prévus initialement au cahier des charges.

Cela répond à la fois à un besoin lié à l'état des câbles actuels découvert lors de l'ouverture du chantier, et aux nouvelles normes qui seront imposées à partir de 2025 et qui obligeront, à termes, à remplacer les câbles.

Afin d'aider à la décision, un devis a été demandé à l'entreprise DALKIA, titulaire du marché. Ce devis s'élève à 10 987,38 € HT + 4 196,16 € de reprises de câblages informatiques en option.

Suite aux informations données lors de la réunion de chantier du 13 novembre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** le devis, **AUTORISE** le maire à le signer et **FAIT REALISER** ces travaux dès à présent afin de ne pas retarder le chantier.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 15 novembre 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX